

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 722

26 avril 2007

SOMMAIRE

Aerium Antwerp S. à r.l.	34626	IKB Financial Products	34640
AEW Participation S.à r.l.	34642	Immobilvest S.A.	34630
AEW Participation S.à r.l.	34643	Kop Maeder Egli S.A.	34641
Beschuetzung S.A.	34631	Lobo SA	34630
Chappes Flore S.à.r.l.	34641	Luxembourg Corporation Company S.A.	34639
Chappes Flore S.à.r.l.	34641	MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l.	34644
Chappes Flore S.à.r.l.	34642	MT Holding S.à r.l.	34626
Chappes Flore S.à.r.l.	34642	Mulix S.à r.l.	34645
Chappes Flore S.à.r.l.	34642	New Tech Venture Capital II S.C.A.	34645
Contiki Resorts International S.A.	34628	New Tech Venture Capital II S.C.A.	34654
Desseilles International S.A.	34610	Perigord Immobilière S.A.	34629
Diangle Holding S.A.	34610	Polcard Holding S.à r.l.	34628
Dlux Holdco S.à r.l.	34656	Real-Development SCI	34654
Dowding & Mills S.A.	34643	Resco Luxembourg S.à r.l.	34630
Dowding & Mills S.A.	34644	Schubert S.à r.l.	34644
Duet Trust and Fiduciary Services S.A. ..	34632	Schubert S.à r.l.	34648
Dux S.A. Holding	34641	Société Oenologique d'Investissement Vi- nicole S.A.	34643
Endurance Offices Class A Asset S.à r.l.	34632	South Pole Holding S.A.	34631
Espace Cara Coiffure	34632	Travcorp International Investments S.A.	34628
"Euro Networks S.A."	34629	Vector Conseil S.A.	34629
Ever Near S. à r.l.	34644	Veracruz Holding S.A.	34629
Flims Investments Ltd.	34628	VIP Lux S.à r.l.	34653
Foxland S.A.	34643	WestLB International	34647
Groupe Commercial Lux S.A.	34630	White River S.à r.l.	34656
Guidance Luxembourg S.à r.l.	34644	WP I Investments S.à r.l.	34640
HCEPP Luxembourg Czech Republic III S.à.r.l.	34645		
H.T.E. Participations S.A.	34656		

Diangle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.472.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034297/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05626. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Desseilles International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.576.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh day of January.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SIA ALTA CAPITAL PARTNERS, a company incorporated under the laws of Latvia and having its registered office at Vilandes iela 3, LV-1010, Riga, Latvia (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bertrand Gérardin, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 10 January 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles) of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object**Art. 1. Name.**

1.1 There exists among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of DESSEILLES INTERNATIONAL S.A. (the Company).

1.2 Any reference to shareholders in these articles of association (the Articles) shall be a reference to one (1) shareholder only as long as the Company shall have one (1) shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the management board of the Company (the Management Board).

2.2 The Management Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of

loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship.

4.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate object, in the limits of the law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2 A register of shares in registered form will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

6.3 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by any two members of the Management Board.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Management Board, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915.

Running of the Company

Art. 7. Administration of the Company.

7.1 The Company is directed by a Management Board, which performs its duties overseen by a supervisory board (the Supervisory Board).

Management Board

Art. 8. Appointment and removal of members of the Management Board.

8.1 The Company is managed by a sole general manager (the Sole General Manager) or a Management Board made up of at least two (2) members and five (5) members maximum, who may be natural persons or legal entities.

8.2 In the event of appointment of a legal entity as a member of the Management Board (the Legal Entity), it shall designate a permanent representative responsible for carrying out this assignment, on behalf and for the account of the Legal Entity (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations and incurs the same responsibilities as if he was acting on his own behalf, over and above the joint responsibility incurred by the Legal Person.

8.3 Members of the Management Board, who may or may not be shareholders, shall be appointed by the Supervisory Board, that controls the Management Board in conformity with the law and the present Articles.

8.4 Members of the Management Board are appointed for a period not exceeding six (6) years. Outgoing members of the Management Board are eligible for re-election.

8.5 In case the share capital is worth less than five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), functions of the Supervisory Board may be exerted by a sole natural person called the Sole General Manager.

8.6 Members of the Management Board may be removed at any time at the sole discretion of the Supervisory Board. The removal of a member of the Management Board does not, as the case may be, result in the termination of his employment contract.

8.7 The number of members of the Management Board and their term of office shall be fixed by the Supervisory Board.

8.8 Members of the Management Board may resign freely provided this resignation is not given at an inopportune moment or with the aim of harming the Company.

8.9 In the event of a vacancy for membership of the Management Board, the remaining members are entitled to fill it provisionally. In this case, the Supervisory Board proceeds with the definitive election when it next meets. The member of the Management Board duly appointed completes the term of the person he replaces.

Art. 9. Meetings of the Management Board.

9.1 The Management Board will elect from among its members a chairman (the Chairman of the Management Board) and will fix the term of his office.

9.2 The Chairman of the Management Board will preside at all General Meetings and all meetings of the Management Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Management Board will appoint another person as Chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.3 Meetings of the Management Board are convened by the Chairman of the Management Board or, in case of unforeseen difficulties, by at least one-half of its members.

9.4 The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the Management Board are present or duly represented.

9.5 The Management Board meets as often as the interests of the Company require at the places, dates and times stated in the convening notice.

9.6 The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the Management Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Management Board.

9.7 Any member may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

9.8 A member of the Management Board may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two members are present at the meeting.

9.9 Any and all members of the Management Board may participate in any meeting of the Management Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.10 The Management Board can validly deliberate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

9.11 All resolutions of the Management Board shall require the approval of the majority of the members present or represented at the meeting. In case of a tied vote, the Chairman of the Management Board shall have a casting vote.

9.12 In case of matter of urgency, resolutions signed by all members of the Management Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fax or telex.

Art. 10. Powers and duties of the Management Board.

10.1 The Management Board is vested with the widest powers with respect to third parties to act in all situations on behalf of the Company subject to the powers expressly allocated to the shareholders' meetings and the Supervisory Board by the Law of 1915 and these Articles.

10.2 The Management Board performs its duties overseen by the Supervisory Board. In particular, it must submit to the Supervisory Board:

- at least once a quarter a written report on the course of the Company's business and its likely development,
- within three months of the end of each financial year the annual accounts, for the purposes of verification and inspection.

10.3 Pledges, securities and guarantees in favour of third parties may be granted by the Management Board only after the authorisation of the Supervisory Board.

10.4 The Supervisory Board may fix for a maximum period of one year a total amount or an amount per undertaking below which authorisation shall not be necessary. Compliance with these provisions is enforceable against third parties only in cases stipulated by the Law of 1915.

10.5 The sale of real property, the sale in full or in part of shareholdings and the formation of securities are subject to the advance authorisation of the Supervisory Board. The Supervisory Board may fix an amount per operation below which authorisation shall not be necessary. Non-compliance with these provisions is enforceable against third parties only in cases stipulated by the Law of 1915.

10.6 The Management Board may submit any disagreement to the General Meeting when an operation requires the authorisation of the Supervisory Board and the Supervisory Board refuses it.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1 Members of the Management Board may divide management tasks between themselves with the authorisation of the Supervisory Board. The Management Board may also give powers for specific transactions and revoke such powers

at any time. On no account, however, may this division have the effect of removing from the Management Board its character of governing body collectively undertaking the general management of the Company.

11.2 The Management Board may delegate the day-to-day management of the Company and the representation of the Company as regards this day-to-day management to one or more ad hoc agents to the exclusion of the members of the Supervisory Board. This decision requires the advance authorisation of the General Meeting.

11.3 The Management Board determines the agent's responsibilities and his remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other conditions of relevance to this agency.

11.4 The Company is bound with respect to third parties by the acts, including those that exceed its objects, taken by members of the Management Board who have the capacity to represent it or by the person to whom day-to-day management is delegated, within the limits of the powers vested in them.

Art. 12. Representation- Signing Authority.

12.1 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two members of the Management Board in all matters or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the Management Board, but only within the limits of such power.

Art. 13. Representation in Proceedings.

13.1 Any litigation involving the Company either as a plaintiff or as a defendant, will be handled in the name of the Company by the Management Board. Writs for or against the Company are validly executed on behalf of the Company alone.

Art. 14. Liability of members of the Management Board.

14.1 Members of the Management Board incur, by reason of their position, no personal liability for any undertaking validly given by them on behalf of the Company as long as this undertaking is consistent with the Articles and the applicable provisions of the Law of 1915.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may indemnify any member of the Management Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Management Board of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Supervisory Board

Art. 16. Appointment and removal of members of the Supervisory Board.

16.1 The Company's management by the Management Board is permanently overseen by a Supervisory Board made up of at least three (3) members, who may or may not be shareholders.

16.2 Where there is a single partner (one-person limited company, SA unipersonnelle), the Supervisory Board may be made up of a single member.

16.3 Members of the Supervisory Board, who may be natural persons or legal entities, are appointed by the General Meeting for a maximum term of six (6) years.

16.4 Members of the Supervisory Board may be removed at the sole discretion of the shareholders' ordinary General Meeting at any time, without notice or compensation.

16.5 The number of members of the Supervisory Board and their term of office shall be fixed by the shareholders' General Meeting.

16.6 When a legal entity is appointed member of the Supervisory Board, it is obliged to designate a permanent representative responsible for carrying out this assignment on behalf and for the account of the legal entity.

16.7 Employees may be appointed to the Supervisory Board. A member of the Supervisory Board may be awarded an employment contract after his appointment to the Supervisory Board. However, the number of these employees may not exceed one-third of the members in office.

Art. 17. Meetings of the Supervisory Board.

17.1 The Supervisory Board elects a chairman, who is a natural person, chosen from among its members and whose duties last as long as those of the Supervisory Board (the Chairman of the Supervisory Board).

17.2 The Chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his absence, the Supervisory Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

17.3 The Chairman of the Supervisory Board is responsible for convening the Supervisory Board and leading its discussions. The Supervisory Board elects under the same conditions a deputy chairman for the same term and who performs the same duties as the Chairman of the Supervisory Board and enjoys the same prerogatives when the Chairman of the Supervisory Board is unable to attend or has temporarily delegated his powers.

17.4 The Supervisory Board shall elect from among its members or not, a secretary. The secretary, the chairman, and the deputy chairman form the bureau. The secretary's duty is to update the board's registers and documents or have them updated materially.

17.5 The Chairman of the Supervisory Board calls meetings of the Supervisory Board as often as necessary and at least once each quarter within fifteen (15) days of delivery of the periodic report of the Management Board and at the request of two (2) of its members or at the request of the Management Board.

17.6 The Supervisory Board may invite members of the Management Board to attend its meetings. In this case, members of the Management Board shall act in an advisory capacity.

17.7 The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the Supervisory Board are present or duly represented.

17.8 Meetings are held at the place stated in the notice of meeting.

17.9 The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

17.10 Each member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy. Each member of the Supervisory Board may have, at any meeting, only one of these proxies.

17.11 A member of the Supervisory Board may represent more than one of his colleagues provided, however, at least two members of the Supervisory Board attend the meeting.

17.12 Any and all members of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

17.13 The Supervisory Board deliberates validly only if at least one-half of its members are present or represented; decisions are taken by a majority of members present or represented. In the event of a tie, the chairman or deputy chairman chairing the meeting has a casting vote.

17.14 An attendance register is kept, which is signed by the members of the Supervisory Board attending its meetings. Each meeting gives rise to the drafting of minutes to be signed by the chairman of the meeting and at least one member of the Supervisory Board. If the chairman of the meeting is absent, it is signed by at least two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Powers and duties of the Supervisory Board.

18.1 The Supervisory Board permanently and by all appropriate means oversees the management carried out by the Management Board. On no account may this supervision give rise to management acts being directly or indirectly accomplished by the Supervisory Board or its members.

18.2 The Chairman of the Supervisory Board or its delegated members may at any time take note of and copy documents that they deem useful to the accomplishment of its assignment.

18.3 The Supervisory Board gives its advance authorisation to operations fulfilled by the Management Board that require it.

18.4 The Supervisory Board may confer on one or more of its members any special mandates for one or more specific purposes.

18.5 The General Meeting may award members of the Supervisory Board, as remuneration for their activity, a sum that this meeting determines without being bound by earlier decisions. The amount of this remuneration is expensed.

Art. 19. Delegation of powers.

19.1 The Supervisory Board may also give its members special mandates for specific transactions and revoke such powers at any time. The Supervisory Board may decide to form in its midst committees the composition and attributions of which it shall fix and which shall carry out their activities subject to its responsibility. On no account, however, may this formation have the objective of delegating to any committee the powers attributed to the Supervisory Board itself by the Law of 1915 or the Articles or have the effect of reducing or limiting the powers of the Management Board.

Art. 20. Liability of members of the Supervisory Board.

20.1 Members of the Supervisory Board are liable with respect to the Company, in accordance with the ordinary law, for the performance of the mandate that they have received and for mistakes made in their supervision.

20.2 They are jointly and severally liable with respect to the Company or third parties for breaches of the provisions of the Law of 1915 or these Articles.

Provisions common to the Management Board and the Supervisory Board

Art. 21. Membership of the Management Board and the Supervisory Board.

21.1 No one may be a member of the Management Board and the Supervisory Board at the same time.

21.2 However, in the event of a vacancy on the Management Board, the Supervisory Board may designate one of its members to perform the duties of the member of the Management Board. During this period, the duties of the person in question in his capacity as member of the Supervisory Board shall be suspended.

Art. 22. Decisions of the Management Board and the Supervisory Board.

22.1 Deliberations of the Management Board and the Supervisory Board are recorded in minutes inserted in the special registers and signed by the chairman or, in his absence, by two other members of the Management Board and the Supervisory Board. Any proxies shall remain annexed thereto.

22.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in court or elsewhere are signed by the Chairman or by two other members of the Management Board or the Supervisory Board.

22.3 Any member of the Management Board or the Supervisory Board who has a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Management Board or the Supervisory Board shall be obliged to inform the Management Board or the Supervisory Board of this fact and have this declaration mentioned in the minutes of the meeting. He may not take part in this deliberation.

22.4 However, if the Management Board or the Supervisory Board of the Company is made up of only one member, the conflict of interest need only be mentioned in a register of operations between the member of the Management Board or the Supervisory Board in question and the Company and the member in question shall continue to take part in the operations in question.

22.5 If by reason of a conflict of interest, the quorum of the meeting of the Management Board or the Supervisory Board cannot be reached, resolutions shall be valid when adopted by a majority of the other members able to take part in the vote, present or represented, and voting.

22.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or entity whatsoever shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the members of the Management Board or the Supervisory Board of the Company has a personal interest in, or is a member of the management board, member of the supervisory board, director, manager or employee of, such company or entity. Any member of the Management Board or the Supervisory Board who is a member of the management board, member of the supervisory board, director, manager or employee of a company or entity with which the Company contracts or otherwise engages in business may not, for the sole reason of his position with this other company or entity, be prevented from deliberating, voting or acting in relation to such contract or other matter.

Art. 23. Appointment of a secretary.

23.1 A secretary may be appointed following a resolution of the members of the Management Board or the Supervisory Board (the Secretary).

23.2 The Secretary, who may but does not necessarily have to be a member of the Management Board or the Supervisory Board, shall be responsible for taking the minutes at meetings of the Management Board or the Supervisory Board and, insofar as this seems useful to him, at General Meetings and for keeping the minutes of the Management Board and the Supervisory Board and General Meetings and of all their transactions in a register kept for this purpose. He shall if necessary perform similar duties for all the committees of the Management Board and the Supervisory Board, as the case may be. He shall have the right to delegate his powers to one or more persons, on the understanding that he remains liable for the tasks that he delegates.

23.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts for the account of the Company to be produced in court or, generally, for third parties and used as official documents.

Art. 24. Disclosure of information.

24.1 Even after their duties have ended, members of the Management Board and the Supervisory Board and any person called upon to attend meetings of these governing bodies are obliged not to disclose information in their possession on the Company and whose disclosure would be likely to damage the interests of the Company, to the exclusion of cases in which such disclosure is demanded or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited liability companies (sociétés anonymes) or in the public interest.

General Meetings of Shareholders

Art. 25. Powers of the General Meeting of Shareholders.

25.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law of 1915 and these Articles.

Art. 26. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

26.1 The annual General Meeting of the Company shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notices of the meeting, on the last Friday of the month of April at 10:00 a.m.

26.2 If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

26.3 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Management Board, exceptional circumstances so require.

26.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 27. Proceedings - Vote.

27.1 General Meetings shall meet upon call of the Management Board, the Supervisory Board or the auditors.

27.2 It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned shareholders shall indicate the agenda of the meeting.

27.3 Shareholders will meet upon call by registered letter with at least eight (8) days prior notice.

27.4 All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

27.5 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

27.6 Any shareholder may act at any General Meeting in person or by appointing as his proxy another person who may or may not be a shareholder.

27.7 Any shareholder is entitled to vote by correspondence using a form enabling him to be identified and which shall include, failing which it is null and void, the direction of the vote or abstention. The form must be received by the Company at least eight (8) days before the General Meeting is convened.

27.8 Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified and to hear and speak to one another. These means must guarantee effective participation in the General Meeting, whose deliberations are retransmitted continuously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

27.9 The Management Board or, in case of extraordinary circumstances, two members of the Management Board, shall determine the conditions that shall be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

27.10 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

27.11 Except as otherwise required by the Law of 1915, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a majority of the shareholders present and voting, representing one-half of the share capital.

27.12 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the bureau of the General Meeting.

27.13 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the General Meeting's bureau and by any shareholder who wishes to do so.

27.14 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Management Board.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 28. Financial Year.

28.1 The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 29. Annual Accounts.

29.1 Each year, at the end of the financial year, the Management Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by Law of 1915.

29.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Management Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by the Law of 1915 to the external auditor who will thereupon draw up his report.

29.3 A fortnight before the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor and such other documents as may be required by the Law of 1915 shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 30. Distribution of Profits.

30.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Management Board represents the net profit.

30.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten (10) per cent of the share capital, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten (10) per cent of the share capital of the Company.

30.3 The balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

30.4 Dividends, when payable, will be distributed in cash or in kind at the time and place fixed by the Management Board within the limits of the decision of the General Meeting.

30.5 Interim dividends in cash or in kind may be paid by the Management Board within the conditions provided for by the Law of 1915.

30.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Art. 31. Auditors.

31.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors.

31.2 The auditors shall be appointed and removed by the General Meeting.

31.3 The General Meeting shall fix their number, remuneration, and their term of office, which can not exceed six (6) years. The auditors may be reelected.

31.4 If the number of auditors is reduced by more than one-half, the Management Board must immediately convene a General Meeting in order to replace the missing auditors.

31.5 Every six months, the Management Board sends the auditors a statement summarising the asset and liability situation.

Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 33. Liquidation.

33.1 In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles will determine the method of liquidation, appoint one or several liquidators and determine their powers and remuneration.

Art. 34. General Provision

34.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, SIA ALTA CAPITAL PARTNERS (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to the 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros).

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the amount of 100,000 (one hundred thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by Fortis Bank, and the notary expressly acknowledges such payments.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting will be held in 2008.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,800.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder(s) representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number members (i) of the Management Board is set at 2, (ii) of that of the Supervisory Board is set at 3 and (iii) of that of the Statutory Auditor at 1;
2. The following persons are appointed members of the Management Board of the Company:
 - Nigel Page, CEO, whose professional address is at Bekscher Berg 21, Paderborn D-33100, Germany; and

- HALSEY S.à r.l., whose registered office is at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

The permanent representative of HALSEY S.à r.l. within the Management Board will be Kristel Segers.

3. The following persons are appointed members of the Supervisory Board of the Company:

- Richard Rechter, economist, whose professional address is at calle Juan Oliver 1, 08172 Sant Cugat del Vallés, Spain;

- Indrek Rahumaa, economist, whose professional address is at Tartu mnt 2, 10143 Tallinn, Estonia; and

- Jaak Raid, economist, whose professional address is at Tartu mnt 2, 10143 Tallinn, Estonia;

4. KPMG, whose registered office is at Luxembourg is appointed as Statutory Auditor of the Company;

5. the Company's registered office and central administration shall be at 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;

6. the term of office of the abovementioned members of the Management Board of the Company shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2008;

7. the term of office of the abovementioned members of the Supervisory Board of the Company shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2008; and

8. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual General Meeting to be held in 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party-signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SIA ALTA CAPITAL PARTNERS, une société de droit letton ayant son siège social à Vilandes iela 3, LV-1010, Riga, Latvia (l'Actionnaire Unique);

ici représentée par Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 janvier 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandant de la partie comparante et le notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte et signées par toutes les parties.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, expose et prie le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts (les Statuts) d'une société anonyme (société anonyme), qui est formée par le présent acte:

Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1. Nom.

1.1 Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaire(s) par la suite une société anonyme, prenant la dénomination de DESSEILLES INTERNATIONAL S.A. (ci-après, la Société).

1.2 Toute référence aux Actionnaires dans les présents statuts (les Statuts) sera une référence à l'actionnaire unique chaque fois que la Société n'aura qu'un (1) actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Directoire de la Société (le Directoire).

2.2 Le Directoire a également le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.

4.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à l'acquisition, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession,

d'échange ou autrement, mettre en valeur ces actifs, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.3 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

4.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par le ou les actionnaire(s). La propriété des actions sera établie par inscription au registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par deux membres du Directoire.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Directoire, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Fonctionnement de la Société

Art. 7. Administration de la Société.

7.1 La Société est dirigée par un Directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance).

Art. 8. Nomination et Révocation du Directoire.

8.1 La Société est dirigée par un directeur général unique (le Directeur Général Unique) ou par un Directoire d'au moins deux (2) membres et d'au plus cinq (5) membres, personnes physiques ou personnes morales.

8.2 En cas de nomination d'une personne morale comme membre du Directoire (la Personne Morale), celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, au nom et pour le compte de la personne morale (le Mandataire). Le mandataire est sujet aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités que s'il agissait en son nom propre, en sus de la responsabilité conjointe encourue par la Personne Morale.

8.3 Les membres du Directoire, actionnaires ou non, sont nommés par le Conseil de Surveillance, qui exercera le contrôle du Directoire conformément à la loi et aux présentes stipulations statutaires.

8.4 Les membres du Directoire sont nommés pour un période maximum de six (6) ans. Les membres sortants du Directoire sont rééligibles.

8.5 Chaque fois que le capital de la Société sera inférieur à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), les fonctions dévolues au Directoire pourront être exercées par une seule personne physique qui prendra alors le titre de Directeur Général Unique.

8.6 Tout membre du Directoire est révocable à la seule discrétion du Conseil de Surveillance, sans préavis. La révocation d'un membre du Directoire n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de la Société.

8.7 Le nombre de membres du Directoire ainsi que la durée de leur mandat est fixée par le Conseil de Surveillance.

8.8 Les membres du Directoire peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la Société.

8.9 En cas de vacance d'une place de membre du Directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance procède, lors de la première réunion à l'élection définitive. Le membre du Directoire ainsi élu termine le mandat de la personne qu'il remplace.

Art. 9. Fonctionnement du Directoire.

9.1 Le Directoire élit un président parmi ses membres (le Président du Directoire) et fixe le terme de son mandat.

9.2 Le Président du Directoire préside toutes les Assemblées Générales ainsi que les réunions du Directoire. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Directoire, désignera une autre personne comme Président du Directoire pro tempore par vote de la majorité en nombre des personnes présentes ou représentées.

9.3 Les réunions du Directoire sont convoquées par le Président du Directoire ou, en cas de difficultés imprévues, par la moitié au moins de ses membres.

9.4 Les réunions du Directoire seront valablement tenues sans convocation si tous les membres du Directoire sont présents ou dûment représentés.

9.5 Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et aux lieux, places et heures spécifiés dans les convocations.

9.6 Il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune convocation séparée n'est nécessaire. Le Directoire établira un règlement intérieur qui devra régler les questions concernant la réunion et les délibérations du Directoire.

9.7 Tout membre du Directoire peut agir à toute réunion du Directoire en désignant par fax ou par écrit ou tout autre moyen de communication un autre membre du Directoire comme son mandataire.

9.8 Tout membre du Directoire peut représenter plus d'un de ses collègues à condition que deux membres au moins soient présents à la réunion.

9.9 Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion du Directoire par ces moyens équivaut à la participation en personne à ces réunions.

9.10 Le Directoire peut valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

9.11 Toutes les décisions prises par le Directoire requièrent l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le Président du Directoire a voix prépondérante.

9.12 En cas d'urgence, les décisions signées par tous les membres du Directoire seront valables et lieront le Directoire comme si elles avaient été passées à une réunion valablement convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un seul et même document ou sur de multiples copies identiques et peuvent être rapportées par lettre, fax ou télex.

Art. 10. Pouvoirs et fonctions du Directoire.

10.1 Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la Loi et les présents Statuts, notamment en ce qui concerne les opérations visées aux paragraphes 4 et 5 du présent article.

10.2 Le Directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Il doit notamment présenter au Conseil de Surveillance:

- une fois par trimestre au moins un rapport écrit sur la marche des affaires sociales et leur évolution prévisible.
- dans les trois mois de clôture de chaque exercice les comptes annuels, aux fins de vérification et de contrôle.

10.3 Les cautions, avals et garanties en faveur de tiers ne peuvent être accordés par le Directoire qu'après autorisation du Conseil de Surveillance.

10.4 Le Conseil de Surveillance peut fixer, pour une durée maximale d'un an, un montant global ou un montant par engagement en-deça duquel une autorisation ne sera pas nécessaire. Le respect de ces dispositions n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la Loi.

10.5 La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Conseil peut fixer par opération un montant en deça duquel une autorisation ne sera pas nécessaire. Le non respect de ces dispositions n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la Loi.

10.6 Le Directoire pourra soumettre le différend à l'Assemblée Générale lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Les membres du Directoire pourront répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. Le Directoire peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment. En aucun cas, cependant, cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

11.2 Le Directoire peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, à l'exclusion des membres du Conseil de Surveillance. Cette décision nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

11.3 Le Directoire détermine les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

11.4 La Société est liée vis-à-vis des tiers par les actes, même dépassant l'objet social, accomplis par les membres du Directoire ayant pour qualité de la représenter ou par le délégué à la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Art. 12. Représentation - Signatures autorisées.

12.1 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux membres du Directoire ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Représentation - Poursuites en justice.

13.1 Le Directoire représente la Société à l'égard des tiers en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 14. Responsabilité des membres du Directoire.

14.1 Les membres du Directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

Art. 15. Indemnisation.

15.1 La Société peut indemniser tout membre du Directoire et ses héritiers, exécuteurs et testamentaires pour les dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Conseil de Surveillance

Art. 16. Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance.

16.1 Le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire est exercé par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

16.2 Dans le cas d'un associé unique (SA unipersonnelle), le Conseil de Surveillance pourra être composé d'un membre unique.

16.3 Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'Assemblée Générale, pour une durée de six (6) ans maximum.

16.4 Les membres du Conseil de Surveillance sont révocables à la seule discrétion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

16.5 Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.6 Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

16.7 Les salariés peuvent être nommés au sein du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance peut se faire consentir un contrat de travail après sa nomination au Conseil de Surveillance. Cependant, le nombre de ces salariés ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Art. 17. Réunion du Conseil de Surveillance.

17.1 Le Conseil de Surveillance élit un président, personne physique, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du Conseil de Surveillance (le Président du Conseil de Surveillance).

17.2 Le Président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, le Conseil de Surveillance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

17.3 Le Président du Conseil de Surveillance est chargé de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats. Le conseil élit dans les mêmes conditions un vice-président pour une même durée et qui remplit les mêmes fonctions que le Président du Conseil de Surveillance et jouit des mêmes prérogatives en cas d'empêchement du Président du Conseil de Surveillance ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs

17.4 Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres ou non un secrétaire qui forme le bureau avec le président et le vice-président et qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

17.5 Le Président du Conseil de Surveillance réunit le Conseil de Surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du Directoire ainsi que sur demande de deux de ses membres ou du Directoire.

17.6 Le Conseil de Surveillance pourra inviter les membres du Directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du Directoire auront une voix consultative.

17.7 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou dûment représentés.

17.8 Les réunions sont tenues au lieu indiqué dans les convocations.

17.9 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil de Surveillance.

17.10 Chaque membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre conseiller par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule de ces procurations.

17.11 Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux membres du Conseil de Surveillance participent à la réunion.

17.12 Chaque membre du Conseil de Surveillance et tous les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

17.13 Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du président ou du vice-président, présidant la séance, est prépondérante.

17.14 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux membres du Conseil de Surveillance au moins.

Art. 18. Pouvoirs et fonctions du Conseil de Surveillance.

18.1 Le Conseil de Surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire. En aucun cas cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le conseil ou ses membres.

18.2 Le Président du Conseil de Surveillance ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de sa mission.

18.3 Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le Directoire, qui le nécessitent.

18.4 Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

18.5 L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Art. 19. Délégation de pouvoirs.

19.1 Le Conseil de Surveillance peut par ailleurs donner à ses membres des mandats spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment. Le Conseil de Surveillance pourra décider de créer en son sein des commissions dont il fixera la composition et les attributions et qui exerceront leurs activités sous sa responsabilité. En aucun cas, cependant, cette répartition ne pourra avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la Loi de 1915 ou les Statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

Art. 20. Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance.

20.1 Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables envers la Société, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur surveillance.

20.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société ou les tiers des infractions aux dispositions de la Loi de 1915 ou des présents statuts.

Dispositions communes au Directoire et au Conseil de Surveillance

Art. 21. Appartenance au Directoire et au Conseil de Surveillance.

21.1 Nul ne peut être simultanément membre du Directoire et du Conseil de Surveillance.

21.2 Toutefois, en cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance seront suspendues.

Art. 22. Décisions du Directoire et du Conseil de Surveillance.

22.1 Les délibérations du Directoire et du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Directoire et du Conseil de Surveillance. Toutes procurations y resteront annexées.

22.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

22.3 Le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Directoire ou du Conseil de Surveillance sera obligé d'en informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance et de faire mentionner cette déclaration au procès verbal de la séance. Il ne pourra participer à cette délibération.

22.4 Cependant si le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société ne comprend qu'un membre, le conflit d'intérêt devra seulement être mentionné dans un registre des opérations entre le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance concerné et la Société et le membre concerné continuera à prendre part aux opérations concernées.

22.5 Si en raison d'un conflit d'intérêt, le quorum de la réunion du Directoire ou du Conseil de Surveillance ne peut pas être atteint, les résolutions passées à la majorité des autres membres pouvant prendre part au vote, présents ou représentés et votant seront valides.

22.6 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance, administrateurs, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui serait membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance, administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 23. Nomination d'un secrétaire.

23.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance (le Secrétaire).

23.2 Le Secrétaire qui peut, mais ne doit pas nécessairement être un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Directoire ou du Conseil de Surveillance et, dans la mesure où cela lui paraît utile, des Assemblées Générales et de garder les procès-verbaux et les minutes du Directoire ou du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Directoire ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

23.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tout tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Art. 24. Révélation d'informations.

24.1 Même après cessation de leurs fonctions, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 25. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires .

25.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts.

Art. 26. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.

26.1 L'Assemblée Générale de la Société se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à 10:00 heures du matin.

26.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée se réunira le prochain jour ouvrable qui suit, à la même heure.

26.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Directoire, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

26.4 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 27. Procédure - Vote.

27.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou les commissaires.

27.2 L'Assemblée générale devra être convoquée dans le délai d'un mois lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant le dixième du capital social souscrit le requiert par demande écrite. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

27.3 Les convocations aux assemblées générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

27.4 Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

27.5 Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

27.6 Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

27.7 Tout actionnaire a le droit de voter par correspondance au moyen d'un formulaire permettant de l'identifier et qui comportera, à défaut de nullité, le sens du vote ou l'abstention. Le formulaire devra être reçu par la Société au moins huit (8) jours avant la convocation de l'Assemblée Générale.

27.8 Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant leur identification et ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Ces moyens doivent garantir la participation effective à l'Assemblée Générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

27.9 Les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales seront fixées par le Directoire ou, en cas de circonstances exceptionnelles deux membres du Directoire.

27.10 Chaque action donne droit à une (1) voix.

27.11 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants représentant la moitié du capital social.

27.12 Avant de commencer les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

27.13 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

27.14 Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Directoire.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 28. Année Sociale.

28.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 29. Comptes Annuels.

29.1 A la fin de chaque année sociale, le Directoire dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

29.2 Le Directoire soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la Loi de 1915, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

29.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance y afférentes, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter pendant les heures de bureau ordinaires.

Art. 30. Répartition des Bénéfices.

30.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Directoire.

30.2 Chaque année, le bénéfice net sera affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement esse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

30.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

30.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Directoire dans les limites de décision de l'Assemblée Générale.

30.5 Le Directoire est autorisé à distribuer des versements d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales de la Loi.

30.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 31. Révision des comptes.

31.1 La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

31.2 Les commissaires aux comptes sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale.

31.3 L'Assemblée Générale fixe leur nombre, leurs émoluments ainsi que la durée de leur mandat qui en peut toutefois excéder 6 ans. Les commissaires sont rééligibles.

31.4 Si le nombre des commissaires est réduit de plus de la moitié, le Directoire doit convoquer immédiatement une Assemblée Générale pour pourvoir au remplacement des commissaires manquants.

31.5 Chaque semestre, le Directoire remet aux commissaires un état résumant la situation active et passive.

Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution.

32.1 La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale dans les formes prescrites pour la modification des statuts.

Art. 33. Liquidation.

33.1 En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 34. Disposition générale.

34.1 Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SIA ALTA CAPITAL PARTNERS (l'Actionnaire Unique) déclare qu'il souscrit mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (100,- euros) chacune représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 100.000,- EUR (cent mille euros).

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique, par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 100.000,- EUR (cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par Fortis, et le notaire reconnaît expressément ce paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 Décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2008.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.800,-

Assemblée générale extraordinaire

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, poursuit en tenant une assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, adopte les résolutions suivantes:

1. le nombre de membres du Directoire est fixé à 2, celui du Comité de Surveillance à 3 et celui du Commissaire aux Comptes est fixé à 1;

2. les personnes suivantes sont nommées membres du Directoire:

- Nigel Page, CEO, résidant professionnellement à Bekscher Berg 21, Paderborn D-33100, Allemagne; et
- HALSEY S.à r.l., ayant son siège social à L-1914, 174, route de Longwy;

Le représentant permanent de HALSEY S.à r.l. au sein du Directoire sera Kristel Segers.

3. les personnes suivantes sont nommées membres du Comité de Surveillance:

- Richard Rechter, économiste, résidant professionnellement calle Juan Oliver 1, 08172 Sant Cugat del Vallés, Espagne;
- Indrek Rahumaa, économiste, résidant professionnellement Tartu mnt 2, 10143 Tallinn, Estonie; et

- Jaak Raid, économiste, résidant professionnellement Tartu mnt 2, 10143 Tallinn, Estonie;
- 4. KPMG, avec siège social à Luxembourg est nommé commissaire aux comptes;
- 5. le siège social et l'administration centrale de la Société sont fixés au 174, route de Longwy, L-1914 Luxembourg;
- 6. le mandat des membres du Directoire de la Société cités ci-dessus prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2008;
- 7. le mandat des membres du Comité de Surveillance de la Société cités ci-dessus prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2008; et
- 8. le mandat du commissaire aux comptes prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2007, vol. 157s, fol. 54, case 4. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034214/242/884.

(070029997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

MT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.807.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034298/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05249. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Aerium Antwerp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.869.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AERIUM ANTWERP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.869 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 16th day of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1 101 of 7th day of June 2006 and amended by deed of the undersigned

notary on 24th day of May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1642 dated 30th day of August 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declares that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 104.717, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de AERIUM ANTWERP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.869 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.101 en date du 7 juin 2006 et modifié par acte dudit notaire en date du 24 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.642 du 30 août 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034502/202/82.

(070029613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Travcorp International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034299/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05247. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Polcard Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 92.003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034300/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05242. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Contiki Resorts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.179.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034301/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05245. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 février 2007

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FLIMS INVESTMENTS LTD.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007034565/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.291.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034302/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Vector Conseil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.679.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034303/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06123. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034304/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03384. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Veracruz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.371.

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, avec siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société VERACRUZ HOLDING S.A., avec dernier siège social connu au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.371.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

FIDUCIAIRE EUROLUX

Signature

Référence de publication: 2007034344/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Lobo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.242.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034305/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05111. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Immobilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.755.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034306/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05110. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Groupe Commercial Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 83.034.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034307/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05112. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034308/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05964. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

South Pole Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034312/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06115. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Beschuetzung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.985.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société KERKIRA INTERNATIONAL LIMITED S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia n. 8, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 11 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BESCHUETZUNG S.A., R.C.S. numéro 65.985, fut constituée par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 803 du 4 novembre 1998;

- La société a actuellement un capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents (EUR 30.986,70) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BESCHUETZUNG S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BESCHUETZUNG S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BESCHUETZUNG S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 12 avril 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BESCHUETZUNG S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 82, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034537/211/50.

(070029573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034314/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05625. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Espace Cara Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 92.147.

L'associé et gérant Monsieur Hichem ben Lamine Samaali est domicilié 21, rue de la Gare à L-6440 Echternach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034345/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Endurance Offices Class A Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.542.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office to 69, route d'Esch, L-1430 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 105.344,

acting in its capacity as management company of The Endurance Real Estate Fund for Central Europe, a mutual fund (fonds commun de placement) organized under the laws of Luxembourg,

represented by Mr Olivier Lansac, employee, with professional address in Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in 2007. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg at the same time.

Art. 18. Other General Meetings. The board of manager may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Chapter V.- Business Year, Balance Sheet

Art. 19. Business Year. The Company's financial year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of September 2007.

2. Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., prenamed, acting in its capacity as management company of The Endurance Real Estate Fund for Central Europe and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Jean-François Ott, residing at 120, boulevard Maurice Barrès, Neuilly sur Seine, France
- Mr Luc Leroi, residing at 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg
- Dr. Christoph Manthe, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic
- Mr Ales Vobruba, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic.

In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois sous forme de société anonyme ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.344,

agissant en sa qualité de société de gestion de The Endurance Real Estate Fund for Central Europe, un fonds commun de placement existant sous la loi luxembourgeoise,

représentée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Art. 13. Subdélégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de décembre à 11.00 heures, et pour la première fois en 2007. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Luxembourg à la même heure.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Titre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

1. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2007.

2. Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EN-DURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., prénommée, agissant en sa qualité de société de gestion de The Endurance Real Estate Fund for Central Europe et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

3. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

4. Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Jean-François Ott, 120, boulevard Maurice Barrès, Neuilly sur Seine, France;

- M. Luc Leroi, 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

- Dr Christoph Manthe, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

- M. Ales Vobruba, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 57, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034483/242/360.

(070029562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 janvier 2007

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer Francois Cottong et Jacques de Patoul en tant que Fondés de Pouvoirs B avec effet au 1^{er} janvier 2007.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden

Robert Kimmels

Michel van Krimpen

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Alan Botfield

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Hille-Paul Schut

Ton Zwart

Marc Torbick

Thijs van Ingen

Mark Beckett

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte
Audrey Raphael
Laetitia Ambrosi
Davy Beaucé
Valérie Ingelbrecht
François Cottong
Jacques de Patoul

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

H. van de Sanden
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007034327/710/42.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 782.850,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007034380/242/13.

(070030131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

IKB Financial Products, Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 95.897.

Während der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 4. September 2006 wurde beschlossen die Herren Helmut Laux, Joachim Neupel, Jürgen Rauscher und Winfried Reinke durch den Herrn Volker Doberanzke, geboren am 3. Februar 1963 in Fröndenberg (Deutschland) mit Berufsadresse in Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1 in D-40474 Düsseldorf als neues Verwaltungsratsmitglied, zu ersetzen, ab dem 4. September 2006 und bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2007.

Seither besteht der Verwaltungsrat aus folgenden Mitgliedern:

- Herrn Volker Doberanzke
- Herrn Claus Momburg
- Herrn Stefan Ortseifen
- Herrn Claus-Dieter Wagner

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IKB FINANCIAL PRODUCTS
Unterschrift

Référence de publication: 2007034347/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer la société FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007034349/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Dux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.918.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour DUX SA HOLDING

ECOGEST SA

Signature

Référence de publication: 2007034366/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB04996. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Chappes Flore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.497.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034354/7437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06983. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Chappes Flore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.497.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034355/7437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06981. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Chappes Flore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.497.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034356/7437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06978. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Chappes Flore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.497.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034357/7437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06975. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Chappes Flore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.497.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034358/7437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06972. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

AEW Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 97.659.

Les comptes annuels au 31 août 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034359/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04547. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

AEW Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.
R.C.S. Luxembourg B 97.659.

Les comptes annuels au 31 août 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034360/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04545. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Foxland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 40.406.

Constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 27 avril 1992,
publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 459 du 13 octobre 1992.

Statuts modifiés, en dernier lieu suivant acte reçu par devant le même notaire en date du 20 juillet 1993, publié au
Mémorial, Recueil Spécial C n^o 485 du 16 octobre 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FOXLAND S.A. que la société LINTER S.A., ayant son siège social à L-2450
Luxembourg, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2006 que la société BERCINE S.A.,
avec siège social à B-9870 Zulte, Boelaekendreef, 25a, a été nommée comme administrateur en remplacement de la
société LINTER S.A. La société BERCINE S.A. terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour FOXLAND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007034438/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034361/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05687. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Dowding & Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.
R.C.S. Luxembourg B 6.469.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034362/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04540. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Dowding & Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 6.469.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007034363/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04543. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Ever Near S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Guidance Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.778.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 janvier 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007034397/219/15.

(070029912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Schubert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007034373/239/12.

(070029554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007034374/212/12.

(070029809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

HCEPP Luxembourg Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007034375/242/12.

(070030143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

New Tech Venture Capital II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007034376/242/12.

(070030122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Mulix S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.558.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

THE BRICE TRUST, formed under the laws of the Province of Manitoba, Canada, having its seat at c/o FIDUCIAIRE KERNOHAN, 40, rue de Genève, CH-1225 Chene-Bourg, Switzerland,

here represented by Mrs Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 October 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties is sole shareholder of MULIX (the «Company»), a société à responsabilité limitée holding, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 7.558, incorporated pursuant to a deed of the notary, Maître Pierre Metzler, then residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 February 1967, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 March 1967, number 36. The articles of incorporation have been last modified by a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 13 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 February 2005, number 143.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholder decides to appoint Mark Kernohan, residing at 40, rue de Genève, CH-1225 Chene-Bourg, Switzerland, as liquidator of the Company and to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

THE BRICE TRUST, régie par le droit de la province de Manitoba, Canada, ayant son siège social au c/o FIDUCIAIRE KERNOHAN, 40, rue de Genève, CH-1225 Chene-Bourg, Suisse,

ici représenté par Mademoiselle Charlene Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 19 octobre 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparants est l'associé unique de la société MULIX (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 7.558, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Pierre Metzler, alors notaire de résidence à Grevenmacher, le 14 février 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mars 1967, sous le numéro 36. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2004, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 février 2005, sous le numéro 143.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé décide de nommer Mark Kernohan, demeurant au 40, rue de Genève, CH-1225 Chene-Bourg, Suisse, en tant que liquidateur de la Société et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tel que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Herbain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 8, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034372/211/100.

(070029897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft WestLB INTERNATIONAL (hiermit die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 10.309 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarielle Urkunde vom 21. August 1972, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 154 vom 27. September 1972.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal unter Privatschrift am 29. Dezember 1998, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 234 vom 2. April 1999 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marc Peter Klein, jurist, wohnhaft in Trier eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, wohnhaft in Mondercange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marina Müller, Privatangestellte, wohnhaft in Athus.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Artikel 18 Absatz (1) der Satzung betreffend die Terminverschiebung der jährlichen ordentliche Generalversammlung.

2.- Erweiterung der Satzung durch die Hinzufügung eines neuen Absatz (4) zum Artikel 6 betreffend die Patronatserklärung zwischen WestLB AG und WestLB INTERNATIONAL.

3.- Sonstiges.

II.- Dass die anwesenden oder vertretene Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Verwaltungsrat unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 18 Absatz (1) der Satzung zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Jeweils um 11.00 Uhr am letzten Mittwoch im Monat April eines jeden Jahres findet die jährliche ordentliche Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort des Großherzogtums Luxemburg statt. Ist der letzte Mittwoch im Monat April ein Tag, an dem die Banken in Luxembourg gewöhnlich nicht geöffnet sind, so wird die Generalversammlung am nächsten Arbeitstag abgehalten.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Absatz (4) zum Artikel 6 hinzuzufügen den folgenden Wortlaut haben wird:

«(4) Die WestLB AG trägt, abgesehen vom Fall des politischen Risikos, in Höhe ihrer Beteiligungsquote von 100% dafür Sorge, dass die Gesellschaft ihre Verpflichtungen erfüllen kann.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. P. Klein, A. Maggipinto, M. Muller, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, vol. 157S, fol. 95, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. Februar 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007034418/7241/57.

(070030048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Schubert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.535.

—
STATUTES

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- TCRE PARTNERS, L.P., société de droit de Jersey, Channel Islands, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Helier Jersey JE4 8PX, Channel Islands,

- EUROCOINVEST I LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI,

- EUROCOINVEST II LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI,

toutes représentées par Madame Eileen Pierre, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 84, Grand-Rue,

en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Les parties comparantes sont les seules et uniques associés de la société SCHUBERT N.V., société de droit des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Remigio Frans, candidat notaire de résidence à Curaçao en date du 13 février 1997, ci-après désignée par «la Société».

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social, sont autorisées à voter et demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaises vers le Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de soumettre la Société au droit luxembourgeois.

La décision a été prise conformément aux lois des Antilles Néerlandaises et à l'article 1^{er} paragraphe 2 des statuts de la Société.

La mention du transfert du siège social et de la radiation de la Société a été faite au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao avec effet au 19 décembre 2006 suivant déclaration ci-annexée.

Ce transfert du siège statutaire et du principal établissement de la Société a eu lieu avec maintien et continuation de la personnalité juridique et morale de la Société, sans rupture de cette personnalité et sans liquidation préalable.

Deuxième résolution

Les associés constatent que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est représenté par cinq cents (500,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1. TCRE PARTNERS, L.P., société de droit de Jersey, Channel Islands, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Helier Jersey JE4 8PX, Channel Islands détenant quarante-quatre parts sociales	44
2. EUROCOINVEST I LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI détenant cent soixante dix sept parts sociales	177
3. EUROCOINVEST II LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI détenant deux cent soixante-dix-neuf parts sociales	279

Troisième résolution

Les associés décident que la Société aura la forme d'une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, qui aura l'objet social d'une société de participations financières.

Quatrième résolution

Les associés décident d'adopter les nouveaux statuts de la Société, soumis désormais à la loi luxembourgeoise, ces statuts étant rédigés en français suivis d'une traduction anglaise. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française prévaudra.

Les statuts sont conçus comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, une Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Art. 2. La Société prend la dénomination de SCHUBERT S. à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous pouvoirs d'adapter le présent article pour le rendre conforme à une telle décision.

Au cas où le(s) gérant(s), estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le(s) gérant(s).

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré.

Art. 6. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nu-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des autres associés,

prise à la majorité des trois quarts du capital émis. L'agrément ne pourra être refusé par les associés que pour des justes motifs.

Art. 7. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra être dissoute à tout instant par décision des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que le bénéficiaire soit un héritier légal ou le conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire ne pourra être associé qu'après l'agrément par une décision prise à la majorité de trois quarts du capital social émis, appartenant aux associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article neuf de ces statuts, à l'exclusion de l'alinéa d), et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun autre associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé de cette manière, le bénéficiaire sera accepté de plein droit comme associé.

Art. 9. (a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus à l'article huit ci-avant il doit les offrir prioritairement à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la Société.

(b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines de la notification de l'intention de vendre aux autres associés, tout associé peut demander la nomination en justice d'un expert par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, les autres associés dûment appelés, afin de déterminer le prix applicable à la vente des parts sur base de la valeur comptable calculée sur base des trois derniers bilans établis. L'expert devra avoir la qualification de réviseur d'entreprises à Luxembourg.

(c) Le Gérant communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder toutes ou partie des parts au prix arrêté. Si un ou plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes à ces associés en proportion de leur participation. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

(d) Dans le cas où les parts ne sont pas acquises conformément au paragraphe (a) ou au paragraphe (c) ci-dessus, l'associé qui entend les céder peut les offrir à toute personne, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux associés qui ont ainsi accepté l'offre en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication du nom du tiers acquéreur et des termes et conditions de cette vente.

(e) Les dispositions qui précèdent seront applicables en cas de vente, même si elle aura lieu par adjudication publique, en vertu d'une décision de justice ou autrement.

Art. 10. La Société peut, sur décision de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité simple des parts émises, décider de procéder au rachat de ses propres parts sociales ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la Société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation. Elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la Société procédera suivant les dispositions de l'article neuf.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions par une décision prise à la majorité simple des parts en émission. Le ou les gérants sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Le ou les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et par une décision unanime, de déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir et ou à des directeurs.

Art. 12. Sauf s'il en est disposé autrement par ces statuts, les décisions des assemblées générales d'associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant la majorité simple c'est-à-dire plus de la moitié des parts en émission sous réserve de l'article 194 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Les décisions ayant pour objet de modifier les présents statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

Art. 13. Les décisions qui sont à prendre par l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts peuvent être prises par écrit par les associés conformément à l'article 197, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 14. La surveillance de la Société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires au cas où le nombre d'associés est supérieur à 25.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 16. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. En cas de dissolution et de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat de la liquidation sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables.

Suit la traduction anglaise des statuts:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares issued hereafter, a Company in the form of a société à responsabilité limitée under Luxembourg law.

Art. 2. The name of the Company is SCHUBERT S. à r.l.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, or in any other ventures, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its activities through Luxembourg or foreign branches.

The Company may borrow in any manner including the emission of bonds and notes.

Generally, the Company may assist (through loans, advances, guarantees, transferable securities or other) any company or firm in which the Company holds an interest or belongs to the group of companies to which the Company belongs, or any firm which the Company deems appropriate (including upstream or cross stream), take control or supervise or carry out any operation, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company may undertake any commercial, technical, financial or other operation, directly or indirectly, in any field in order to reach its objectives.

Art. 4. The statutory seat is established in Luxembourg.

The statutory seat may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Manager(s), which will have the power to amend the present Article as a result of any such decision.

In the case of extraordinary events, whether political, economic or social, which may compromise the normal activity of the statutory seat or communications between the statutory seat and other countries, taking place or about to take place, the statutory seat may be declared to be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these extraordinary events; these temporary arrangements have no effect on the Company's nationality, which remains Luxembourgish despite the transfer of its statutory seat. These temporary arrangements will be taken and communicated to third parties by the Manager(s).

Art. 5. The share capital of the company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500.-) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shareholders declare and recognize that the amount of the share capital is fully paid in.

Art. 6. Joint-owners of Shares, bare-owners or owners of usufruct of the Shares have to be represented vis-à-vis the Company by a single person who has received the prior agreement of the remaining shareholders given by three quarters of all Shares in issue. Such agreement may only be refused by the shareholders for a valid reason.

Art. 7. The Company is established for an indefinite period of time. Without prejudice to the foregoing the Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders.

Art. 8. The Shares are freely transferable by reason of death or by way of will to the surviving spouse or to any heir compulsorily entitled to a portion of the estate. Any other beneficiary may be a shareholder only upon prior agreement by the shareholders given at a majority of 3/4 of the Shares in issue of the remaining shareholders. In case of refusal the beneficiary has to proceed in accordance with Article 9 of these Articles of Incorporation except paragraph (d) and will be bound by the result of the appraisal. In the case that none of the other shareholders is willing to buy the Shares at the price so determined the beneficiary shall be deemed to be accepted as a shareholder.

Art. 9. (a) If a shareholder proposes to sell all or part of his Shares, or in the case mentioned in Article 8 above, he must offer them in priority to the remaining shareholders in proportion to their participation in the Company.

(b) In case of continuing disagreement among shareholders on the price to be paid for the Shares, after a period of two weeks of notification of the intention to sell to the other shareholders, any shareholder may request the appointment of an appraiser by the chairman of the district court in Luxembourg, the remaining shareholders being duly called, in order

to determine the share price applicable to the sale on the basis of the average balance sheet for the last three years. The expert must be qualified as a réviseur d'entreprises in Luxembourg.

(c) The Manager informs, by registered mail, all shareholders of the result of the appraisal inviting them to inform the Company within four weeks of their willingness to buy or sell, as the case may be, all or part of their Shares at the price determined by the appraiser. If one or more shareholders accept to acquire the Shares proposed to be sold, they will be offered to those shareholders in proportion to their participation. In case of silence of the shareholders during the delay of four weeks, they shall be deemed to have refused the sale.

(d) If the Shares are not acquired in accordance with the preceding paragraph (a) or paragraph (c), the shareholder proposing to sell the Shares may offer them to any other person provided that a further pre-emption right is reserved to the shareholders, who have accepted the offer, in proportion to their participation during a period of two weeks following the date upon which they have been notified of the name of the third party willing to purchase the Shares and the terms and conditions upon which such purchase should take place.

(e) The preceding provisions are applicable in case of sale even by public auction whether by judicial decision or otherwise.

Art. 10. The Company may by decision of the general meeting of shareholders taken at the simple majority of Shares in issue decide to redeem its own Shares and to resell them. As long as Shares are held in treasury by the Company, the voting rights are suspended and no dividends or no liquidation proceeds will be paid in respect of them. They will not be counted for the establishment of the quorum. In case of resale the Company will proceed in accordance with Article 9.

Art. 11. The Company is managed by one or more Managers, who may be shareholders or not. They are appointed and revoked by the general meeting of shareholders, which determines their powers and the duration of their mandate by decision taken at the simple majority of all Shares in issue. Manager(s) may be re-elected and may be revoked at any time without motives.

The Manager(s) may, but only collectively and by unanimous decision, delegate all or part of their powers to one or more agents or offices.

Art. 12. The decisions in general meeting of shareholders are validly taken only, unless otherwise indicated in these Articles of Incorporation, if adopted by shareholders representing a simple majority i.e. more than half of the Shares in issue subject to Article 194 of the law of 10th August 1915 on commercial companies. Any decision amending the present Articles of Incorporation must be approved by a majority of 3/4 of all Shares in issue.

Art. 13. Any decisions to be made by the general meeting of shareholders according to these Articles may be taken by the shareholders in writing in accordance with Article 197, 2nd paragraph of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 14. The supervision of the Company will be entrusted to one or more statutory auditors only if the number of shareholders exceeds 25.

Art. 15. The fiscal year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year. If at any time the Company should have 25 or more shareholders, it will be mandatory to organize an annual general meeting. The statutory date of the annual general meeting will be the last Thursday of May at two o'clock (2:00) pm of each year. If the assigned annual general meeting date should fall on a weekend or holiday, the annual general assembly will be held on the closest business day to this date.

Art. 16. Distributions. Five percent (5%) of the net profits are to be set aside as a legal reserve until such time as the legal reserve reaches ten percent (10%) of capital.

The shareholders may decide to pay advances on the interim dividends, based on interim accounting prepared by the Manager(s) or based on the advice of the Manager(s), and which demonstrates that sufficient funds are available for distribution, given that the funds to be distributed may not exceed the amount of the realized profit from the last accounting period added to the retained earnings and reserves to be distributed but reduced by losses carried over and amounts to be allocated to any reserves required by law.

The balance may be distributed to the shareholders by decision made during the general assembly.

The issue premium may be distributed to the shareholders by decision made during the general assembly of shareholders. The general assembly of shareholders may also decide to allocate any amount of the issue premium to the legal reserve.

Art. 17. In case of dissolution and liquidation of the Company, the liquidation will be carried out by the Manager(s) then in office, unless the general meeting of shareholders decides otherwise. The proceeds of liquidation will be shared among shareholders in proportion to their participation in the Company.

Art. 18. Anything not provided for by the present Articles of Incorporation will be dealt with by applicable law.»

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer le nombre des gérants à 3 et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

M. Matthias Jenzer, né le 15 janvier, 1969 à Basel, Suisse, avec adresse professionnelle à Stockerstrasse 23, Zurich, Suisse

M. Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse Ardennes, France, avec adresse professionnelle à 84, Grand-Rue, Luxembourg

AGU LIMITED, domicilié à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Sixième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la société au 84, Grand-Rue, Luxembourg.

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'Enregistrement et conformément à l'article 3 paragraphe 2, et 8 paragraphe 2 de la loi sur les rassemblement de capitaux il est déclaré que les avoirs nets de la Société sont de deux cent soixante deux cents euros (EUR 262.500,-), suivant bilan intermédiaire après transfert ci-annexé.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, cette dernière a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Pierre, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 60, case 9. — Reçu 2.625 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034489/239/271.

(070029549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

VIP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.397.

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Biletic, gérant de société, né à Dijon (France), le 29 mars 1971, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 Talant;

ici représenté par Madame Nathalie Rousseaux, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2007.

2. Madame Isabelle Huard, employée, née à Chenôve (France), le 15 juillet 1970, demeurant au 5, Impasse Jean Vilar, F-21240 Talant.

ici représentée par Madame Nathalie Rousseaux, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2007.

Les prédites procurations paraphées ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée VIP LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-5532 Remich, 10, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 106.397, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 24 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 4 juillet 2005.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5532 Remich, 10, rue Enz à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le siège de la société est établi à Beckerich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et ainsi d'ajouter le rôle d'«intermédiaire commercial».

Quatrième résolution

L'assemblée décide suite à la précédente résolution de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal l'importation, l'exportation et des démonstrations d'équipements de la personne et de la maison ainsi que le rôle d'intermédiaire commercial. (...)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, celle-ci à signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rousseaux, M. Lecuit.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 février 2007, vol. 408, fol. 95, case 12. RED / 2007 /185. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 26 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007034419/243/52.

(070029905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

New Tech Venture Capital II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007034377/242/12.

(070030126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Real-Development SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.315.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Sohailé Sarmad, architecte, né à Uccle (Belgique) le 5 juin 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch, et son épouse

2.- Céline Van Pee, employée privée, née à Namur (Belgique) le 29 juillet 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch

mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage du notaire Caroline Remon de Jambes (Belgique) du 4 juin 1999.

Ils constituent une société civile immobilière familiale dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: REAL-DEVELOPMENT SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Hesperange.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts de un (EUR 1,-) euro chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Sohaile Sarmad, architecte, né à Uccle (Belgique) le 5 juin 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts	2.499
2.- Céline Van Pee, employée privée, née à Namur (Belgique) le 29 juillet 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch, une part	1
Total: deux cent cinquante parts	2500

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (EUR 380,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

- Sohaile Sarmad, architecte, né à Uccle (Belgique) le 5 juin 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch.

3) La société est engagée par la signature du gérant.

4) La durée de sa fonction est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sarmad, C. Van Pee, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2007. Relation: EAC/2007/610. — Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 février 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007034485/223/75.

(070029634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007034399/231/14.

(070030113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

White River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007034524/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05292. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Extrait des décisions de l'associé unique/des associés prises en date du 16 février 2007

1) Le siège social a été transféré de L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F Kennedy à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DLux HOLDCO S.à r.l

C. Cahuzac

Référence de publication: 2007034455/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.
